



80, rue Éole

14370

☎ 02 31 23 06 87

chicheboville@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUI 2014

Le 16 juin 2014 à 19h45, le conseil municipal légalement convoqué le 06 juin 2014, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Coralie ARRUEGO, Maire de Chicheboville.

Etaient présents : Mmes Coralie ARRUEGO, Nathalie BAZIN-PONSEEL, Sandrine LE GUENNEC, Marie-Josèphe DAUTREY, Christine BARILLON, MM. François-Xavier MACÉ, Stéphane CASTEL, Geoffrey DELASALLE, Tristan MOREL, Vincent DUYCK, Laurent VANDERSTICHELE

Absents excusés : M. Jean-François SAVIN donne pouvoir à Nathalie Bazin-Ponseel, Véronique DJILANI donne pouvoir à Christine Barillon, Gaëtan BONJOUR, Jean-Philippe SIMON.

Secrétaire de séance : M. François-Xavier MACÉ

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MAI 2014

Le procès verbal de la séance du 05 mai 2014 est approuvé de tous les membres présents qui ont signé le registre.

ORDRE DU JOUR

↳ **CIMETIERE DE CHICHEBOVILLE - BOITE A OSSEMENTS FOSSE COMMUNE**

Madame la Maire rappelle que le cimetière de Chicheboville a fait l'objet d'une mise à jour, ce qui a entraîné la reprise de plusieurs tombes inconnues ou abandonnées.

Il est également rappelé que des travaux ont été entrepris il y a quelques mois pour notamment créer une fosse commune, inexistante jusqu'à présent, afin de permettre le dépôt des ossements retrouvés lors du relèvement des tombes.

Afin de respecter et préserver ces ossements, une urne pour les entreposer doit être faite. Un premier devis a été demandé à M. GODIN François, menuisier à Vimont, pour la création d'une urne en chêne de 0,40 x 0,25 m avec une croix de Saint André dessus. Le devis qui s'élève à 265 € TTC, a été présenté lors de la précédente réunion du conseil municipal. Estimé trop onéreux, il avait été demandé un nouveau devis pour une boîte semblable mais en sapin.

Madame la Maire présente donc les deux devis :

- boîte à ossements 0,40mx0,35m hauteur 0,25m avec croix de Saint André, en chêne : 318,00 € TTC.
- boîte à ossements 0,40mx0,35m hauteur 0,25m avec croix de Saint André, en sapin : 264,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vu la faible différence de prix et le chêne vieillissant mieux que le sapin, décide par 13 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) de retenir le devis pour la réalisation d'une boîte à ossements avec croix de Saint André, en chêne pour 318,00 € TTC.

Madame la Maire est chargée de signer le devis pour validation. La dépense sera imputée au chapitre investissement du budget communal, compte 2188.

(Délibération n° 47 /2014- Préfecture /06/2014)

A.N.C. – SPANC - PARTICIPATION COMMUNALE DIAGNOSTIC INSTALLATIONS

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
Vu la création du service public d'assainissement non collectif mis en place le 1er janvier 2008,
Vu l'obligation légale de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif mis en place dans le cadre du service public d'assainissement non collectif,
Considérant l'importance de connaître la qualité du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, dans le souci d'assurer la protection de l'environnement, la qualité des eaux et la protection de la santé publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs), décide que :

- une aide de **30,00 €** au titre des frais de premier contrôle des installations d'assainissement non collectif est accordée aux propriétaires d'installations d'assainissement non collectif,
- Le remboursement de la somme de 30 € aux propriétaires s'étant acquittés du coût total du contrôle se fera après présentation d'un RIB en mairie.
- Il convient de décider d'un délai, pour la présentation du RIB afin d'effectuer versement de cette aide, qui est arrêté au 1^{er} janvier 2015 dernier délai.
- les bénéficiaires contrôlés, et ayant reçu l'avis des sommes à payer, sont les suivants :

ARRUEGO Bruno	42, rue Eole	CHICHEBOVILLE
ARRUEGO Daniel	72, rue Eole	CHICHEBOVILLE
AVEQUIN Patrice	1, chemin de la Plaine	CHICHEBOVILLE
BELLANGER Bernard	24, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
BELLAUNAY Yvan	16, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
BLASKEVIC Jean	61, rue Eole	CHICHEBOVILLE
BOISGONTIER Mickaël	15, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
BONNET Dominique	83, rue Eole	CHICHEBOVILLE
BOULIN Dominique	74, rue Eole	CHICHEBOVILLE
BOULLEAUX Emmanuel	63, rue Eole	CHICHEBOVILLE
BOYER René-Paul	6 ter, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
BREANT Cédric	125, rue Eole	CHICHEBOVILLE
CAPDEPON Colette	21, route de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
CAPDEPON Daniel	19, rue Général Dumoncel	MARTINVEST
CAPDEPON Michel	3, venelle de la Grand Cour	CHICHEBOVILLE
CAPDEPON Michel	26, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
CAPDEPON Yves	4, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
CAPDEPON Yves	4, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
CASTEL Stéphane	44, rue Eole	CHICHEBOVILLE
D'ANDIGNÉ Alain	163, rue Eole	CHICHEBOVILLE
D'ANDIGNÉ René	76, boulevard République	SAINT CLOUD
DAUMESNIL Séverine	55, rue Eole	CHICHEBOVILLE
DAUMESNIL Séverine	55, rue Eole	CHICHEBOVILLE
DAUTRE Roland	13, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
DE LOYNE DE FUMICHON Christian	Hameau de Navarre	CHICHEBOVILLE
DELAPILLE Olivier	4, rue Président Kennedy	COLOMBES
DELASALLE Yves	2, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
DEROUET David	129, rue Eole	CHICHEBOVILLE
DJILANI Assouna	6, venelle de Béneauville	CHICHEBOVILLE
DUBOIS Sophie	36, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
DUYCK Daniel	Chemin Barbey	CHICHEBOVILLE
DUYCK Vincent	3, chemin de la Plaine	CHICHEBOVILLE

FOLKOWSKI Philippe	97, rue Eole	CHICHEBOVILLE
GAHERY André	65, rue Eole	CHICHEBOVILLE
HEBERT Michaël	38, rue Eole	CHICHEBOVILLE
HERGAULT Pierre	70, rue Eole	CHICHEBOVILLE
JOUBLIN Claude	78, rue Eole	CHICHEBOVILLE
JOUEN Raymond	4, impasse des Marguerites	BRETTEVILLE ORGUEILLEUSE
LAIGNEL Michèle	5, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
LAMBERT François	18, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
LEBRAY Jacques	52, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LEQUESNE Sullivan	20, venelle de Béneauville	CHICHEBOVILLE
LECLERC Jacques	14, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
LECOQ Yves	1, chemin Prempain	CHICHEBOVILLE
LEDENT Nicolas	4, venelle de la Grand Cour	CHICHEBOVILLE
LEDDET Vincent	10, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LEGRIX Frédéric	22, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
LEJEUNE Christian	84, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LELONG Christophe	1, venelle de la Grand Cour	CHICHEBOVILLE
LEMARCHAND Mercedes	40, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LEMARCHAND Michel	95, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LEMIERE Pascal / SCP VINCENT MICHEL	Rue de l'Avenir	TROARN
LEMOINE Michelle	71, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LEMOINE Monique	Rue Eole	CHICHEBOVILLE
LEMOINE Yvette	75, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LE NORCY Jean	36, rue Eole	CHICHEBOVILLE
LEPAULMIER Bernadette	32, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
LESUEUR Jean-Pierre	29, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
LESUEUR Jean-Pierre	29, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
LETELLIER Alain	53, rue Eole	CHICHEBOVILLE
MARCHAND Hélène	12, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
MARCHAND Jean-Michel	2, venelle de la Grand Cour	CHICHEBOVILLE
MARIE Jean	7, chemin du Marais	CHICHEBOVILLE
MARTAGEX Ken	2, chemin de la Marette	CHICHEBOVILLE
MENARD Ludovic	81, rue Eole	CHICHEBOVILLE
MEUNIER Thierry	66, rue Eole	CHICHEBOVILLE
NIARD André	27, route de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
OUINE Xavier	67, rue Eole	CHICHEBOVILLE
OUINE Xavier	67, rue Eole	CHICHEBOVILLE
OUINE Xavier	67, rue Eole	CHICHEBOVILLE
PAYSANT Alain	10, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
PELLETEY Nathalie	86, rue Eole	CHICHEBOVILLE
PICARD Patrice	20, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
PITTOIS Francis	9, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
PORTRON Aurélien	6 bis, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
RENOUARD André	6, venelle Grand Cour	CHICHEBOVILLE
RIQUET Eugène	76, rue Eole	CHICHEBOVILLE
ROBIEZ Monique	23, route de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
ROCHER Christophe	139, rue Eole	CHICHEBOVILLE
ROGER Yves	11 bis, chemin Béneauville	VIMONT
ROMAIN Jean-Michel	6, rue de l'Eglise	CHICHEBOVILLE

SAVIN Jean-François	79, rue Eole	CHICHEBOVILLE
SEVAUX Jeans	73, rue Eole	CHICHEBOVILLE
SIMON Stéphane	17, rue d'Aunis	ST SAUVEUR AUNIS
STREBEL Muriel	48, rue Eole	CHICHEBOVILLE
TILLEUX Stéphane	25, route de l'Eglise	CHICHEBOVILLE
URIEN Samuel	120, rue Eole	CHICHEBOVILLE
VALOGNE Annick	4, route d'Argences	CHICHEBOVILLE
VAN DER LINDEN Philippe	213, rue Eole	CHICHEBOVILLE
VIOLLEAU Rudy	Chemin Barbey	CHICHEBOVILLE
SCI du Sémillon	9, route d'Argences	CHICHEBOVILLE

(Délibération n° 48 /2014- Préfecture /06/2014)

↳ **FACTURATION GARDERIE PERI SCOLAIRE - NON VALEUR**

La Maire informe qu'une erreur a été commise par une employée communale lors du récapitulatif des heures de garderie pour le mois de janvier 2014. En effet 6 heures de garderie ont été facturées par erreur à M. FAUSSET Christophe.

Il est donc demandé de mettre en non valeur la facture de 6€, émise le 17 février 2014 (bordereau 1 titre 25).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, par 13 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) :

- De passer cette dette en non valeur.
- De charger madame la Maire de faire le nécessaire auprès de la trésorerie de Troarn.

(Délibération n° 49 /2014- Préfecture /06/2014)

↳ **INVENTAIRE COMMUNAL - SORTIES ET VENTES ANCIENS COPIEURS**

Madame la Maire informe que les anciens copieurs de la mairie et de l'école, datant de 2005 et remplacés par du matériel en location en 2009, ne servent plus. Le copieur de la mairie est hors d'usage et le copieur de l'école est encore utilisable.

Il convient de sortir ces matériels de l'actif communal et de décider d'un prix de vente, profits qui seront reversés aux associations communales.

Il est donc proposé :

- la sortie de l'inventaire communal (n° M 32) du copieur CANON IR 1510 et de sa mise en vente au prix de 20 € pour pièces. Il sera mis en déchetterie en cas de non vente d'ici 6 mois.
- La sortie de l'inventaire communal (n° M 34) du copieur CANON IR 1600 et de sa mise en vente au prix de 150 €, négociable.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal, décident par 13 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) de sortir ces biens de l'inventaire communal et de les mettre en vente aux conditions ci-dessus. Le gain sera reversé aux associations communales.

(Délibération n° 50 /2014- Préfecture /06/2014)

↳ **BALAYAGE VOIRIE COMMUNALE - CONTRAT SOCIETE PRIVEE**

Madame la Maire rappelle que la commune est actuellement en contrat avec la société VOIRIE EXPRESS de Rots pour le passage d'une balayeuse sur les routes communales (dotées de trottoirs avec bordures exclusivement). Le contrat prévoit 6 passages par an de 2h30 à chaque fois pour un montant annuel de 1 107,48 €.

Il est constaté, par la majorité des membres présents, que l'efficacité du travail effectué par cette entreprise n'est pas probante. Néanmoins l'utilité du nettoyage des bords des routes de la commune est indispensable ; ne serait-ce que pour éviter l'encombrement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Après concertation, il est décidé de faire des demandes d'offres de prestations auprès d'autres entreprises spécialisées et de dénoncer l'actuel contrat avec VOIRIE EXPRESS (en tenant compte du préavis de trois mois).

Les membres du conseil municipal chargent donc par 13 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) madame la Maire de :

- Demander des devis à des entreprises spécialisées pour le balayage des routes communales.
- Dénoncer le contrat actuel avec la société VOIRIE EXPRESS de Rots.

Les devis seront étudiés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

(Délibération n° 51 /2014- Préfecture /06/2014)

↳ **SUBVENTIONS COMMUNALES 2014**

Madame la Maire rappelle que 5 000€ ont été votés au compte 6574 en section fonctionnement du budget primitif communal 2014. Il est donc présenté les demandes et voté les subventions suivantes :

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 abstention (*C. Barillon*), 12 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) : association des propriétaires des droits de chasse de Chicheboville : **400 €**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) : ADMR de Bourguébus : **516 €**

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour (*dont 2 pouvoirs*) : Fondation du Patrimoine (partenaire financier de la restauration de la Chapelle de Béneauville), adhésion minimum 2014 : **50€**

↳ Demande de subvention exceptionnelle de l'ESA pétanque d'Argences, suite à la qualification de 3 membres au championnat de France qui aura lieu à Souston, dont un habitant de Chicheboville. Cette qualification entraîne des frais supplémentaires pour le club. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 abstention (*N. Bazin-Ponseel*), 1 voix contre (*S. Castel*), 11 voix pour (*dont 2 pouvoirs*), décide d'attribuer une subvention de **50 €**.

(Délibération n° 52 /2014- Préfecture /06/2014)

↳ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier d'un Chichebovillais reçu en mairie il y a quelques semaines, attirant l'attention des élus sur les horaires de l'éclairage public et les économies éventuelles qui pourraient être réalisées.

Actuellement les horaires de l'éclairage public fonctionnent ainsi : éclairage de 5h00 du matin jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit à 23h00 en semaine ; éclairage de 5h00 du matin jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit à 00h00 le week-end.

Du point de vue budgétaire, en décalant la mise en route à 6h00 le matin et l'extinction à 22h00 le soir en semaine et 23h00 le week-end, il est estimé un gain pour la commune de 800 € par an.

La discussion porte également sur l'intérêt pour les habitants de garder les horaires actuels. Madame la Maire a échangé à ce sujet avec la gendarmerie de Moulton qui rapporte que la commune de Chicheboville est très peu impactée par les différents problèmes de délinquance et que concernant les vols et cambriolages, ceux-ci sont constatés, pour la majeure partie, en journée. Les cas d'agressions sont extrêmement rares voir inexistants sur la commune.

Il est également constaté que très peu de personnes se déplacent à pied avant 6h00 du matin et après 22h00. Aucun bus scolaire ne passe avant 6h40 le matin, et après 19h30 le soir. La sécurité des personnes n'en serait donc pas altérée.

Pour information, les communes voisines de la notre (Airan, Billy, Moulton, Bellengreville, Frénouville, Vimont, Cagny, Argences) fonctionnent avec un éclairage à 6h00 le matin et 22h00 le soir pour les plus petites communes. Seule la RD 613 (anciennement route de Paris) est en éclairage permanent.

Le maintien des horaires actuels sur la commune apporterait uniquement un confort supplémentaire à une petite partie de la population communale.

Suite à cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal décident, par 4 voix contre (*F-X Macé, L. Vanderstichele, S. Le Guennec, G. Delasalle*) et 9 voix pour (*dont 2 pouvoirs*), de demander la modification des horaires de l'éclairage public de la commune selon les modalités suivantes :

- En semaine : éclairage de 6h00 au lever du jour et de la tombée de la nuit à 22h00.
- Le week-end : éclairage de 6h00 au lever du jour et de la tombée de la nuit à 23h00.

(Délibération n° 53 /2014– Préfecture /06/2014)

INFORMATIONS DIVERSES

- Commission Voirie/Sécurité : Mme Arruego a participé à la première commission voirie du nouveau mandat : en concertation avec la CDC Val à dunes, qui a la compétence voirie sur les voies communales, plusieurs points ont été abordés : le contrat de fauchage des bernes prendra fin en 2015, le renouvellement sera à rediscuter ; un « zebra » pour l'arrêt de bus face à la mairie vers Caen a été demandé ; un miroir rue de l'Eglise au croisement du corps de ferme et de l'église va être remplacé ; une demande pour la réfection des peintures des passages piétons va être formulée ; l'étude pour la mise aux normes incendie à Navarre est en cours ; la rétrocession de la partie de l'ancienne RD 232 à Navarre est en cours de négociation avec le Conseil Général.

- Un point est fait sur la carte communale et les futures constructions des terrains à bâtir.

- Commission communale marais/commission intercommunale Environnement/Tourisme: une mise à jour des dossiers pour les achats de parcelles de marais par la commune est en cours. Des demandes auprès de propriétaires ont été envoyées. Un premier contact a été pris avec la CDC pour un projet général d'entretien des marais.

- Suite à la dernière réunion du CCAS, les élus réfléchissent à une réforme des bons chauffage sous condition de ressource. Par ailleurs, estimant que 60 ans n'est pas un âge suffisamment avancé ; l'âge retenu pour l'invitation gratuite pour le repas annuel des aînés est fixé à 65 ans (au lieu de 60 ans auparavant).

- Un habitant de Chicheboville, aujourd'hui décédé, avait constitué une collection d'objets anciens (fossiles, pointes de flèches...) collectés dans la plaine de Chicheboville. La mairie souhaite faire l'acquisition de ce patrimoine communal. Une proposition devra être faite aux héritiers et votée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

- Les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014. Le conseil municipal est convoqué par décret préfectoral ce vendredi 20 juin à 19h00 en mairie pour élire 3 délégués et 3 suppléants au sein du conseil municipal qui voteront en septembre.

- Ecole. Réforme des rythmes scolaires. Une dérogation a été adressée à l'inspection académique pour instaurer les activités pédagogiques le vendredi de 14h00 à 17h00. Nous sommes en attente

d'une réponse officielle. Par ailleurs, l'effectif de l'école étant très aléatoire, il n'est accordé aucune dérogation scolaire pour l'inscription d'enfants de Chicheboville dans une école publique hors commune.

- Le terrain multisports est fermé au public à compter de demain et ce pendant 15 jours suite à de nouvelles dégradations constatées aujourd'hui (grille arrachée).

- Dates à retenir : - samedi 21 juin - Fête des Chichebovillais
- dimanche 29 juin - Kermesse de l'école
- samedi 5 juillet - Nuit des Eglises / Escapade nature dans le marais à 14h (3€/personne)
- mardi 8 juillet - Journée d'échanges sur la thématique des espèces invasives à la salle polyvalente de Chicheboville puis visite du marais de Chicheboville/Bellengreville
- jeudi 10 juillet - Conseil communautaire de la CDC Val ès dunes à la salle polyvalente de Chicheboville

- Présentation par Mme Bazin-Ponseel Nathalie, 2^{ème} adjointe au Maire, d'un comptage routier effectué en septembre 2013 sur la RD 232, suite à une demande de la commune auprès du Conseil Général du calvados.

CHICHEBOVILLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h20.

Affiché le 20 juin 2014

ARRUEGO C.

BARILLON C.

BAZIN-PONSEEL Nathalie

~~BONJOUR G.~~
Absent excusé

CASTEL S.

DAUTREY M-J.

DELASALLE G.

~~DJILANI V.~~
Absent excusé

DUYCK V.

LE GUENNEC S.

MACÉ F-X.

MOREL T.

SAVIN J-F.
Absent excusé

SIMON J-P.
Absent excusé

VANDERSTICHELE L.

CHICHEBOVILLE

